Envoyé en préfecture le 22/12/2025
Reçu en préfecture le 22/12/2025
Publié le
ID : 029-242900793-20251217-CC_127_2025-DE

Communauté Lesneven Côte des Légendes
Kumuniezh Lesneven Aod ar Mojennoù

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

DELIBERATION N° CC/127/2025

Séance du 17/12/2025

Membres en exercice : 40
- **Présents : 34**
- **Votants : 39**
- **Quorum atteint**

Date d'affichage de la convocation : 11/12/2025

Le 17 décembre 2025 à 18 h 00, le conseil communautaire – dûment convoqué le 11 décembre 2025 – s'est réuni en session ordinaire à la salle du conseil de l'hôtel communautaire de Lesneven, sous la présidence de Claudie BALCON, Présidente.

Commune	NOM	Prénom	PRESENT	ABSENT	Le cas échéant, pouvoir donné à (article L. 2121-20, applicable en vertu de l'article L. 5211-1 du CGCT) :
GOULVEN	ILIOU	Yves		X	Louis BEAUGENDRE
GUISSENY	CABON	Herveline	X		
GUISSENY	CONQ	Mickaël	X		
GUISSENY	RAPIN	Raphaël	X		
KERLOUAN	COLLIOU	Christian	X		
KERLOUAN	GAC	Marie-Jo	X		
KERLOUAN	GUÉZÉNOC	Georges	X		
KERNILIS	IMBERDIS	François-Xavier	X		
KERNILIS	ROUDAUT	Sandra	X		
KERNOUËS	BÈLE	Christophe	X		
LANARVILY	FRANQUES	Xavier	X		
LE FOLGOËT	CASTEL	Odette	X		
LE FOLGOËT	KERBOUL	Pascal	X		
LE FOLGOËT	LE GALL	Michel	X		
LE FOLGOËT	LE ROUX	Emmanuelle	X		
LESNEVEN	BALCON	Claudie	X		
LESNEVEN	BERTHOU	Christine	X		
LESNEVEN	BOUCHARE	Julien	X		
LESNEVEN	CHAPALAIN	Claire	X		
LESNEVEN	CORNIC	Pascal	X		
LESNEVEN	KERMARREC	Nicolas		X	
LESNEVEN	LOAËC	Guy	X		
LESNEVEN	MARTIN	Aurélie	X		
LESNEVEN	LE BIHAN	Sophie	X		
LESNEVEN	QUINQUIS	Yves		X	Claudie BALCON
PLOUDANIEL	BOUCKAERT	Isabelle		X	Philippe SERVEL
PLOUDANIEL	GUIZIOU	Pierre	X		
PLOUDANIEL	MAYOL	Sandrine		X	Pierre GUIZIOU
PLOUDANIEL	SERVEL	Philippe	X		
PLOUDANIEL	TANNÉ	Michel	X		
PLOUIDER	LAGADEC	Marylène	X		
PLOUIDER	MAZÉ	David	X		
PLOUIDER	PAUGAM	René	X		
PLOUNEOUR-BRIGNOGAN-PLAGES	ABGRALL	Sandrine	X		
PLOUNEOUR-BRIGNOGAN-PLAGES	GOULAOUIC	Pascal	X		
PLOUNEOUR-BRIGNOGAN-PLAGES	ABAUTRET	Pierre		X	Pascal GOULAOUIC
SAINT-FREGANT	GALLIOU	Cécile	X		
SAINT-MEEN	BEAUGENDRE	Louis	X		
SAINT-MEEN	MADEC	Jean-Pierre	X		
TREGARANTEC	TOUDIC	Yann	X		

Secrétaire de séance : Guy LOAEC

Envoyé en préfecture le 22/12/2025
Reçu en préfecture le 22/12/2025
Publié le
ID : 029-242900793-20251217-CC_127_2025-DE

JEUNESSE : DISPOSITIF CAF « ON S' LANCE »

Le dispositif « On s'lance » est une aide financière proposée par la Caisse d'allocations familiales - CAF- pour les jeunes de 12 à 21 ans. Il permet de financer les initiatives et projets portés par les jeunes seuls ou en groupe.

Jusqu'au 31 décembre 2025, l'animation de ce dispositif est confiée par la CAF au centre socioculturel intercommunal du pays de Lesneven (CSI). Une convention de partenariat lie ces 2 partenaires sur la période 2025-2027 avec une enveloppe financière globale de 20 300 €.

Portage du dispositif par la CLCL :

A compter du 1er janvier 2026, la gestion de ce dispositif est transférée à la CLCL en accord avec le CSI et la CAF. La première période de partenariat entre la CLCL et la CAF couvrira les années 2026 et 2027. L'objectif est de rendre plus lisible ce dispositif à l'ensemble des jeunes et des partenaires du territoire, via la coordination jeunesse de la CLCL.
Le solde de l'enveloppe financière au 31 décembre 2025 de 17 546,25 € sera reversé directement par le CSI à la CLCL en début 2026. Cette enveloppe pourrait être réabondée par la CAF en fonction de ses disponibilités budgétaires.

Modalités et critères des soutiens financiers :
Le dispositif « On s'lance » se décline en deux versions :

- **On s'lance « ensemble »** : vise à soutenir les projets collectifs
- **On s'lance « solo »** : participe au financement des jeunes dans leur premier départ en vacances en autonomie

Les critères et modalités d'attribution des aides financières de la CAF et de la CLCL sont détaillés dans le tableau ci-après :

Envoyé en préfecture le 22/12/2025
Reçu en préfecture le 22/12/2025
Publié le
ID : 029-242900793-20251217-CC_127_2025-DE

	CAF		
	Ensemble	*Solo*	
Enveloppe globale	**17 546,25 €**		
	12 180 €	**5 366,25 €**	
Projets soutenus	**Collectif : intérêt général** à dimension citoyenne, environnementale, culturelle, sportive…	départ en **vacances** : favorise autonomie, responsabilité, ouverture d'esprit	
CRITERES			
		France	**Europe**
Age	12-21 ans	16-21 ans	18-21 ans
Nombre de jeunes	2 ou +	1 à 6	
durée	sans objet	4 nuits consécutives minimum	
Montant de l'aide	**1200€ max / 80% projet max***	**forfait de 200€**	
Accompagnement structure	Oui	Non	
MODALITES			
Dossier demande PlateformeJeunes en Projet jep.bzh (dématérialisé)	Oui	Oui	
Commission attribution	Oui	Non	
Valorisation et présentation du projet sur le territoire	Oui	Non	
Bilan de l'action	Oui	Non	
Versement aides	Acompte 50% /solde 50% (sur bilan d'action	versement unique	
	Versement par virement sur le compte bancaire de référence (jeune ou représentant légal)		
Documents obligatoires	Dossier Complet pour la commission	- Devis ou tout autre justificatif - Autorisation parentale pour les mineurs	
Projets exclus	séjours collectifs encadrés, compétitions sportives, formation personnelle, BAFA, projets scolaires…		

<u>Composition de la commission d'attribution</u>
Une commission d'attribution doit être constituée pour l'instruction des demandes d'aides « On s'lance ensemble ». Sa composition serait la suivante :

- 2 élus de la commission enfance jeunesse. La commission est chargée de désigner en son sein deux élus titulaires et 2 suppléants,
- Le conseiller technique territorial de la CAF ou son représentant,
- Le coordinateur jeunesse de la CLCL ou le coordinateur du SIJ ou la direction du pôle cohésion sociale,
- Le professionnel de la structure locale accompagnateur des jeunes.

Les dates de réunions de cette commission seront fixées en début de chaque année pour déterminer les dates limites de dépôt des dossiers.

Envoyé en préfecture le 22/12/2025
Reçu en préfecture le 22/12/2025
Publié le
ID : 029-242900793-20251217-CC_127_2025-DE

Modalités de versement du soutien financier :
Pour chaque projet solo ou ensemble, l'aide financière sera attribuée par arrêté de la Présidente, au vu des modalités présentées ci-dessus.

La CLCL se réserve le droit de contrôler la réalisation des projets sur présentation de justificatifs (ex : factures ou tout autre justificatif).

En cas de non-réalisation ou de non-présentation des documents obligatoires demandés, la CLCL réclamera le remboursement des sommes versées (au jeune ou à son représentant légal).

Sur proposition de la commission enfance jeunesse des 9 juillet et 20 novembre 2025,

Il est proposé au conseil communautaire :

- **d'approuver le portage par la CLCL du dispositif « On s'lance » à compter du 1er janvier 2026,**
- **d'approuver les critères et modalités présentés ci-dessus,**
- **d'accepter le versement des fonds par le CSI à la CLCL début 2026,**
- **d'autoriser la présidente à signer la convention de partenariat entre la CAF et la CLCL pour période 2026 – 2027,**
- **de donner délégation à la Présidente pour attribuer les aides financières par arrêtés individuels,**
- **d'autoriser la Présidente, ou son représentant, à signer toutes les pièces afférentes à la mise en œuvre de ce dispositif.**

Décision : approbation à l'unanimité

Pour extrait conforme,

La Présidente
Claudie BALCON

Claudie BALCON
Signature numérique de Claudie BALCON
Date : 2025.12.19 13:45:30 +01'00'